



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/935
S/18493
2 décembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Points 76 et 99 de l'ordre du jour
COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE
D'EVITER DE NOUVEAUX COURANTS
DE REFUGIES
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 1er décembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 30 novembre 1986, 74 musulmans iraqiens de plus ont traversé la frontière nord-ouest de l'Iran, à Ourmia (Azerbaïdjan occidental) et ont demandé asile à la République islamique d'Iran.

On comptait parmi eux 16 soldats iraqiens de confession musulmane, un médecin, un ingénieur, un chimiste et un certain nombre d'anciens fonctionnaires. Ces réfugiés, dont plusieurs sont arrivés avec toute leur famille, ont emprunté des chemins de montagne très difficiles pour se rendre en Iran. Ils venaient des villes iraqiennes de Bagdad, Kirkuk, Arbil et Mossoul.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 76 et 99 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI